## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

	Ville de Montréal	Séance tenue le 4 décembre 2002  Numéro de la résolution CE02 2173	
	II est		
RÉSOLU			
1-	d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, Plan directeur de l'arrondissement de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386) », afin de remplacer une partie de l'aire d'affectation « commerce lourd » par une aire d'affectation « activités multiples » du côté est du chemin de la Côte-des-Neiges, entre la rue Frobisher et l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique, et d'en recommander son adoption à une séance subséquente;		
2-	2- de recommander au conseil municipal :		
	de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;		
	de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.		
Adopté à l'unanimité.			
1020992007 40.001			
- Signé par Jacqueline LEDUC/MONTREAL le 2002-12-18 09:39:16, en fonction de /MONTREAL.			
Frank ZAMPINO Me Jacqueline LEDUC, avocate			

Président du comité exécutif

Greffière